

L'an deux mille vingt et Neuf Juillet à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.
La convocation était du 30 Juin 2020.

PRESENTS : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, CLOCHER Romain, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, JOUBERT Estelle, LAFARGUE Christophe, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : LESPES Jean-Luc

PROCURATION : de Jean-Luc LESPES au faveur de Christophe LAFARGUE

Secrétaire de séance : Mme TORREGARAY Alice

Après lecture donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 16 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

-001- BUDGET PRIMITIF 2020 :

A la demande de Monsieur Le Maire, le secrétaire de Mairie donne lecture du projet de budget. Il donne le détail de l'ensemble des prévisions, compte par compte, au niveau du Fonctionnement et par opération pour l'Investissement. Les décisions devant faire l'objet de délibérations spécifiques sont prises au fur et à mesure de la progression dans le budget.

TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2020, afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget.

Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion préparatoire du Budget en date du 16 Juin 2020, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et les modifications relatives à la Taxe d'Habitation ont également été prises en compte.

Il précise également que les services de l'Etat ont fixé au 03 Juillet 2020, la date butoir pour la fixation des taux avec une modification de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les taux 2019 sans changement et donc de fixer les taux d'imposition communaux 2020 comme suit :

- Foncier Bâti : 9.57 %
- Foncier Non Bâti : 32.76 %

INDEMNITES DES ELUS :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le taux des Indemnités des élus à compter du 23 Mai 2020, jour de prise de fonction de l'équipe Municipale élue lors du scrutin du 15 Mars 2020.

Il rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion préparatoire du Budget en date du 16 Juin 2020, il a informé le Conseil Municipal de sa décision de ne pas prendre la totalité de son indemnité réglementaire soit 25, 50 % de l'indice de référence mais 16.50 %.

Il demande au Conseil de fixer le taux pour les indemnités des trois adjoints en sachant que le maximum autorisé est de 9.90 % de l'indice de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les indemnités des élus à compter du 23 Mai 2020 comme suit :

- Maire : 16.50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 1er, 2ème et 3ème Adjoint : 4.30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :

Opération n° 47 – CLOCHER EGLISE :

Le maçon, M. LABORDE Jérôme a fait parvenir le devis pour la continuité des travaux à l'intérieur du clocher. Le montant du devis 8 085.00 HT soit 9 702.00 TTC.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces travaux afin de finaliser cette opération. Pour le financement une partie des restes à réaliser de cette opération peut y être affectée, le solde sera assuré par nos fonds propres à hauteur de 6 500.00 €.

Il restera le problème des pierres de la partie supérieure et les travaux sur les murs notamment derrière le confessionnal.

Opération n° 49 - CHAUFFAGE, ISOLATION LOGEMENT ET MAIRIE :

Comme annoncé lors de la précédente réunion, l'entreprise CAPDEGELLE est venue sur place pour établir un devis pour le changement de la porte d'entrée de la Mairie. Ce devis nous est parvenu et son montant est de 3 323.13 € H.T.

Il convient d'inscrire également les travaux de mise en place du nouveau système de chauffage au logement communal et dans la Mairie

Le montant H.T. de la totalité des travaux de cette opération est de 10 865.14, soit 12 822.42 TTC, le taux de TVA n'étant pas le même pour les travaux liés au Logement locatif.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces travaux pour Bénéficiaire du FDAEC 2020.

DOSSIER FDAEC 2020 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la réunion cantonale présidée par Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département et Conseillers Départementaux du Canton du Sud Gironde, pour la répartition du FDAEC pour l'exercice 2020 a permis d'envisager à notre commune l'attribution d'une subvention de 8 000 euros € (huit mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de réaliser en 2020 les opérations suivantes en autres investissements :

Chauffage et Isolation, Mairie et Logement montant de H.T. de : 10 865.14 €

Détail :

Chauffage Mairie : 2 377.36 € H.T.

Chauffage Logement : 5 164.65 € H.T.

Changement Porte pour Isolation Mairie : 3 323.13 € H.T

Soit un total d'investissement de 10 865.14 H.T.

- de demander au Conseil Départemental de la Gironde une subvention de 8 000.00 € au titre de ces investissements.

- d'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par 4 822.42 € TTC d'autofinancement.

- d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

VOTE DU BUDGET :

Après la réunion préparatoire du 16 Juin 2020 et la présentation du projet de Budget par le secrétaire de Mairie. Les diverses décisions en matière de taux d'imposition, d'indemnités des élus, de programmes de travaux ayant été validées ; Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote du Budget présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- Section de Fonctionnement équilibrée à : 232 378.86
- Section d'Investissement équilibrée à : 43 207.00
 - **Total du Budget :** **275 585.86**

-002- PROJETS TRAVAUX :

EGLISE :

Madame Catherine BERNARD, fait le point par rapport aux pierres situées en haut du clocher pour lesquelles il convient d'intervenir.

Le deuxième tailleur de pierre est venu sur place, il s'agit de l'entreprise LAGARDERE, mais il va prendre sa retraite, il doit voir avec ses fils qui vont reprendre l'entreprise si ce chantier les intéresse. Pour l'heure pas de réponse et pas de devis.

Pour l'idée des compagnons évoquée lors de la dernière réunion, il faut établir un dossier. Il est proposé de voir également avec l'entreprise MODANEZE qui a réalisé la rénovation de plusieurs églises en Lot et Garonne.

Catherine BERNARD, propose, afin de limiter les coûts, de demander une variante aux devis, qui prévoit un habillage de parpaings en lieu et place des pierres de taille à remplacer. Le Conseil n'est pas contre cette solution « cache misère ».

Monsieur Le Maire parle de sa visite à ESCAUDES, l'Eglise est classée, la commune bénéficie d'aides publiques importantes mais en contrepartie ils subissent beaucoup de contraintes de la part des instances qui apportent ces aides. En conclusion, Il faut avancer mais ce dossier fera l'objet d'une inscription pour l'exercice 2021.

VISITE DES CHEMINS RURAUX :

Les membres de la commission voirie font le compte rendu de leur visite sur le terrain. Les points suivants sont relevés :

Pont de Polidor : la visite sous l'ouvrage ne révèle aucune fissure, la seule anomalie constatée concerne le passage des eaux.

Chemin de David : A la demande de M. PERRAINE, problème d'écoulement des eaux accentué depuis la réalisation de l'accès maison Mme DUFFOIX. Sur place il est constaté qu'il n'y a pas de pont, certes le fossé n'est pas prononcé mais il convient de mettre une buse afin de ne pas bloquer l'eau car elle passe sur la route.

Piste de David : il faut de boucher des trous notamment à hauteur de chez M. DUPOIS, Monsieur TILLOS sera contacté, il convient de commander du matériau assez fin ;

Chemin des Cornes : l'association de DFCI va être sollicitée car un gros trou s'est formé sur le pont et il faut également nettoyer le fossé.

Chemin de liette : il convient d'ouvrir un accès piétonnier entre les propriétés MONVILLE et anciennement MONK, Romain CLOCHER veut bien y travailler lorsqu'il aura le matériel.

Monsieur Le Maire propose de contacter MM MARBOUTIN pour faire essayer de trouver une solution pour le chemin du « Crierey » et clôturer ce dossier. Le Conseil est favorable.

AUTRES EQUIPEMENTS :

Monsieur Le Maire parle des autres équipements à mettre en place à savoir : le défibrillateur, les tables de pique-nique, les jeux pour enfants. Leurs acquisitions vont nécessiter des aménagements notamment des chapes en béton. Le mois de Septembre est annoncé pour réaliser la maçonnerie.

Didier DUCOS rappelle le coût du défibrillateur et de la formation qu'il nécessite, il annonce que la formation sera réalisée gratuitement, il faut voir avec les autres communes, pour un achat groupé.

L'étude de la création éventuelle d'un auvent a été confiée à Catherine BERNARD, il serait placé contre la Mairie à hauteur des panneaux d'affichage, d'une superficie de 15 à 20 m², il pourrait abriter les panneaux, le défibrillateur, la boîte à livres, une carte communale.

Monsieur Le Maire fait part d'une demande pour la mise en place d'une armoire pour la réception de la fibre qui pourrait être située en bout du futur auvent. Le Conseil Municipal après étude et discussion propose de la placer contre la haie du chemin d'accès à la salle, l'interlocuteur sera recontacté par M. Le Maire.

-006 QUESTIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

A la demande de la communauté de communes, il convient de signer un élu référent. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Le Maire, comme élu référent pour la commune.

Une permanence pour travailler sur le plan de Zonage est prévue pour toutes les communes en ce qui concerne COURS LES BAINS , elle est prévue le Mardi 21 Juillet de 14 à 15 Heures à la Salle de St-Côme. Monsieur Le Maire est absent pour congés, Mme BERNARD, n'est pas disponible, c'est M. Didier DUCOS, Adjoint accompagné de Mme Estelle JOUBERT (si elle est disponible) qui représenteront la commune accompagnés par le secrétaire de Mairie.

Délégués Gironde Ressources :

Monsieur Le Maire expose qu' il convient de désigner des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources ». Après s'en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. LAGARDERE Jacques, Maire , en qualité de titulaire
- Mme BERNARD Catherine, 1ère Adjointe au Maire, en qualité de suppléante

Autres questions diverses :

Abribus : Mme Estelle JOUBERT demande qui a en charge l'entretien des Abribus, car ils ne sont pas bien entretenus : il lui est répondu que c'est La Région.

Fossé Liette : Mme Valérie DUCASSE a été questionnée par Philippe DESCAT pour connaître les personnes qui doivent entretenir le fossé qui limite sa propriété.

Aboiement de Chiens : Mme Catherine BERNARD a été interpellée par rapport à des aboiements de chiens, un rappel sera mis dans le petit journal qui va sortir fin juillet ou début Août. Il sera également traité des déchets verts et du débroussaillage.

Sénatoriales : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la réunion de ce Vendredi 10 Juillet 2020 à 9 Heures pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 45.